

Article 21 du Règlement

Je propose que nous renouvellions notre pacte d'amitié et de collaboration avec notre plus grand allié, les États-Unis d'Amérique, pays qui n'érige pas de murs pour retenir ses habitants, qui a accueilli des millions de personnes de pays surpeuplés et défavorisés. Dieu bénisse l'Amérique!

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

ON DEMANDE D'OUVRIR UNE ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DU CARBURANT NUCLÉAIRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour exhorter le gouvernement à ouvrir une enquête publique nationale sur le cycle du carburant nucléaire au Canada, et notamment sur l'extraction de l'uranium, l'entreposage des déchets radioactifs, le transport de ces déchets, les traités de protection, l'utilisation au Canada et à l'étranger, des matériaux et des technologies nucléaires et la relation entre eux et la prolifération de l'armement nucléaire.

Les raisons valables pour tenir pareille enquête sont nombreuses, madame le Président. Bien des questions n'ont pas encore été résolues en ce qui concerne l'énergie nucléaire, et il n'a jamais été vraiment donné aux Canadiens de dire ce qu'ils pensaient des décisions prises par les technocrates dans le secret de leur bureau de fonder l'avenir du Canada sur l'utilisation de l'énergie nucléaire en dépit des préoccupations grandissantes, d'ordre économique et écologique, que suscite la viabilité de ce type d'énergie comme solution éventuelle de remplacement.

Au lieu de s'entêter à préserver une option énergétique vaine et inacceptable, qui soulève des questions morales, que les examens internes de l'EACL ne réussiront jamais à résoudre convenablement, le gouvernement aurait intérêt à consulter les Canadiens eux-mêmes sur le meilleur moyen d'assurer l'avenir énergétique de leur pays. Il devrait suivre les conseils de l'Église Unie et de beaucoup d'autres groupes qui recommandaient d'ouvrir une enquête publique, comme je l'avais moi-même recommandé le 10 avril 1981 en présentant un projet de loi d'initiative privée en mon nom, qui réclamait justement d'agir ainsi.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE RÔLE DE LA COMMISSION TRILATÉRALE ET DE L'ORGANISATION BILDERBURG

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, deux organisations internationales auprès desquelles le gouvernement fédéral est représenté officieusement et où le Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur semblent jouer un rôle suscitent des inquiétudes. Il s'agit de la commission trilatérale et de l'organisation Bilderburg. Cette dernière vient de tenir une réunion à Montebello, au Québec. Les activités de ces deux organisations sont confidentielles. Elles ont des liens avec les États-Unis et des pays étrangers et comptent des membres ayant des contacts dans les milieux financiers internationaux.

Tous ces mystères, cette participation d'étrangers des milieux financiers ont de quoi éveiller le soupçon et la méfiance. Quel est le but ultime d'organismes de ce genre? S'occupent-ils de commerce international, d'échange de données scientifiques? Examinent-ils l'aide aux pays étrangers ou ne s'agit-il que de rencontres sociales? Il me semble qu'on devrait demander aux Canadiens faisant partie de ces bastions d'influence, qui ne comprennent que des hommes, de faire rapport au comité des affaires extérieures ou au ministère des Affaires extérieures et de préciser le rôle de ces organisations puisque le Canada participe à leurs activités.

Certains Canadiens craignent que ces organisations ne soient établies pour éventuellement prendre contrôle, à l'échelle internationale, des réseaux bancaires et acquérir une influence politique par le biais du contrôle monétaire. Il serait possible, dans une certaine mesure, de dissiper ces craintes, ces inquiétudes et cette méfiance à l'égard de ces mystérieuses organisations en faisant connaître officiellement leurs buts et objectifs.

* * *

L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE

ON DEMANDE QUE L'ASSEMBLAGE DES PIÈCES DES BOMBARDIERS À EAU SOIT CONFIE AUX TRAVAILLEURS DE WINNIPEG

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, le gouvernement a annoncé qu'il va construire 20 nouveaux bombardiers à eau CL-215. La société CAE, à Winnipeg a tout l'outillage voulu pour continuer à construire les volets et les gouvernails de ces appareils, comme elle l'a fait entre 1980 et 1982. Il est maintenant question de déplacer ce matériel de Winnipeg à Montréal.

On avait promis d'allouer 10 p. 100 du nouveau contrat relatif aux avions de chasse à l'industrie aérospatiale de Winnipeg, mais ce projet ne s'est jamais concrétisé. Air Canada va mettre à pied 120 machinistes à Winnipeg. La CAE est obligée de fermer ses portes faute de contrats. Nous devons faire tout notre possible pour permettre à des centaines de travailleurs de l'aérospatiale de garder leur emploi à Winnipeg. Ce sera possible si le gouvernement décide de laisser à Winnipeg le matériel qui s'y trouve pour construire les pièces des bombardiers à eau, au lieu de le déplacer à Montréal. Les travailleurs de l'aérospatiale pourront être employés à Winnipeg si le gouvernement consent à allouer des contrats à cette ville dont les travailleurs sont déjà compétents en la matière et prêts à monter les bombardiers à eau.

* * *

L'INDUSTRIE

LE SECTEUR DE LA RESTAURATION—LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, le secteur de la restauration emploie 600,000 personnes, soit 5.7 p. 100 de la population active. L'an dernier, ce secteur a réalisé 15 milliards de chiffre d'affaires, soit 4.5 p. 100 du produit national brut.